

**CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE TRAVAIL
DES CAVES COOPERATIVES VINICOLES ET LEURS UNIONS
DU 22 AVRIL 1986**

Avenant n° 83 du 9 février 2017

Entre :

La Confédération des Coopératives Vinicoles de France

d'une part, et

La Fédération Générale des Travailleurs de l'Agriculture, de l'Alimentation et secteurs connexes, (F.G.T.A.-F.O.) et le Syndicat National (F.O.), Ingénieurs, Cadres et Techniciens,

La Fédération Générale Agroalimentaire (F.G.A.-C.F.D.T.),

La Fédération de l'Agriculture (A.G.R.I.-C.F.T.C.),

L'Union Nationale des Syndicats Autonomes (U.N.S.A. Agriculture Agroalimentaire),

Le Syndicat National des Cadres de Coopératives Agricoles et SICA – SNCaA-CFE-CGC,

La Fédération Nationale Agroalimentaire et Forestière (F.N.A.F.-C.G.T.).

D'autre part, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : La grille des salaires figurant au point 1, paragraphe 1 de l'annexe II de la convention collective est modifiée ainsi qu'il suit :

Salaires minima garantis au 1^{er} février 2017

Catégories	Niveaux	Embauche	Echelons		
			Confirmé	Maîtrisé	Expert
I		1490,27	1520,08	1596,08	
O.E.					
II	1	1701,45	1735,48	1822,25	1949,81
O.E.Q.					
	2	1822,25	1858,7	1951,64	2088,25
III	1	1986,02	2025,74	2127,03	2275,92
O.E.H.Q.					
	2	2107,96	2150,12	2257,63	2415,66
IV	1	2229,91	2274,51	2388,24	2555,42
T.A.M.					
	2	2398,32	2446,29	2568,6	2748,4
V	T.A.C.	2555,1	2606,2	2736,51	2928,07
Cadres					
	Direction	3 269,00	Augmentation de 1,2% jusqu'à 3269 € (soit 39,23 €) + différentiel / salaire réel		

ARTICLE 2 : Le montant du supplément et des majorations figurant respectivement à l'article 17.4 et au paragraphe 5 de l'annexe I de la convention collective est modifié ainsi qu'il suit :

1. Article 17.4 : 39.65 €

nh
5-5 To
BL *SB*

2. Paragraphe 5 de l'annexe I : 113.21 € et 45.50 €

ARTICLE 3 : Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant.

Fait à Paris, le 9 février 2017

SIGNATAIRES

Pour la Confédération des Coopératives Vinicoles
de France

M. BORIS CALMETTE



Pour les Organisations Syndicales de Salariés

. FGTA Force Ouvrière et le Syndicat National
FO, Ingénieurs Cadres et Techniciens

M. Hervé Proksch

H/0 B. LEROY 

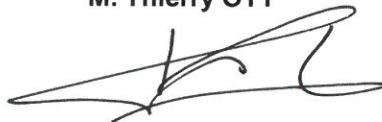
. Fédération Générale Agroalimentaire - CFDT

~~M. Michel Remy~~

 R Jomel Stéphane
FGA CFDT

. Union Nationale des Syndicats Autonomes -
UNSA Agriculture Agroalimentaire

M. Thierry OTT



. Syndicat National des Cadres de Coopératives
Agricoles et Sica
SNCOA CFE-CGC

M. Joël JEAN

J P Baulieu 

. Fédération de l'Agriculture
AGRI-CFTC

Mme. Marilène GOMES



. Fédération Nationale Agroalimentaire et
Forestière -FNAF-CGT

M. Gaëtan MAZIN